

DÉPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 octobre 2022

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

**APPROBATION DE LA PROCÉDURE
DE PRÉEMPTION PAR LA SAFER
DES PARCELLES CADASTRÉES BE
N°25(A), BE N°25(B), BE N°26
SISES LIEU-DIT MONTCORIN**

Délibération : 10.2022.137

Transmis en préfecture le : 13/10/2022

RAPPORTEUR : Madame Céline MAROLLEAU

Par une information du 2 août 2022, la SAFER a avisé la commune de Saint-Genis-Laval du projet de vente de Monsieur MICHUT Nicolas au profit de Madame GUERDNER dont la déclaration d'intention d'aliéner a été enregistrée sous le numéro 69.22.3023.01. Il s'agit de fonciers situés lieu-dit Montcorin à Saint-Genis-Laval cadastrés BE n°25(A), BE n°25(B), BE n°26, d'une surface totale de 65a 21ca, inscrits au plan local d'urbanisme en secteur agricole et de protection des espaces naturels et agricoles périurbains.

L'acquisition des parcelles BE n°25(A), BE n°25(B), BE n°26 s'inscrit dans une politique foncière destinée à protéger et valoriser le caractère naturel et agricole dans le lieu-dit Montcorin.

Aussi, la commune sollicite le dispositif de préemption de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien sous réserve de l'acceptation de la révision du prix proposée par la SAFER à Monsieur MICHUT.

La ville s'engage à payer les frais de dossier de préemption à hauteur de 1200€ TTC, ainsi qu'une éventuelle acquisition de la parcelle d'un montant maximal de 20 000€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.143-2 et suivant portant sur le droit de préemption de la SAFER ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 27 septembre 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** la SAFER à exercer son droit de préemption pour la vente des parcelles cadastrées BE n°25(A), BE n°25(B), BE n°26 situées au lieu-dit Montcorin à Saint-Genis-Laval ;
- **APPROUVER** le paiement des frais de dossier de préemption pour un montant de 1200€ TTC ;
- **AUTORISER** madame la maire, ou son représentant à signer tous les documents liés à la préemption de la parcelle susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Céline MAROLLEAU**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire,

Camille EL-BATAL



**La Maire,
Marylène MILLET**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.